BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 573

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

881 613 483 RCS Romans.
DIE MANAGERS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 104312.00 EUR.
Adresse : 10, Rue Chastagnier, Parc d'Activités des Léonards, 26200 Montélimar.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement en date du 10 novembre 2026, La société Newco DIE Partners, société par actions simplifiée au capital social de 735 632.47 €, dont le siège social est situé au 8 rue Guy Moquet, 95100 Argenteuil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 988 284 519, et la société DIE MANAGERS, société par actions simplifiée au capital social de 104 312 €, dont le siège social est situé au Parc d'activités des Léonards, 10 rue Chastagnier, 26200 Montélimar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 881 613 483, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DIE MANAGERS par la société Newco DIE Partners. La société DIE MANAGERS ferait apport à la société Newco DIE Partners de la totalité de son actif, soit 931 273 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 57 383 euros (évaluation sur la base des comptes clos au 3/12/2025). La valeur nette des apports s'élèverait à 873 890 euros. La société Newco DIE Partners détenant la totalité des 104 312 actions composant le capital social de la société DIE MANAGERS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société Newco DIE Partners, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de DIE MANAGERS détenues par Newco DIE Partners un mali de fusion de 7 118 732 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société DIE MANAGERS depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société Newco DIE Partners. La société DIE MANAGERS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2026 à minuit, sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente (30) jours au moins avant cette date. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé, pour être annexé au registre du commerce et des sociétés, - le 13 novembre 2026 au greffe du Tribunal de commerce de Romans au nom de la société DIE MANAGERS, - le 10 novembre 2026 au greffe du Tribunal de commerce de Pontoise au nom de la société Newco DIE Partners. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au

présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente (30) jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..

